

# Concours photo « Tortues Marines »

## Par l'association Kwata

### **Article 1 :**

#### Objet

A l'occasion de la Journée Internationale de la Tortue, l'association Kwata organise un concours de photographies. Il s'agit d'une part de faire découvrir les tortues à travers les clichés de photographes et d'autre part de participer ainsi à la sensibilisation et à la protection de la nature. Le thème retenu doit toujours être en rapport avec les tortues.

### **Article 2 :**

#### Les participants & leurs photographies

Ce concours est ouvert aux amateurs, quelle que soit leur nationalité. Les membres du Jury ne peuvent pas participer au concours. Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées. Les photographies dénotant un dérangement manifeste des espèces ou plus généralement un non-respect de l'environnement de la part de l'auteur ne seront pas acceptées.

### **Article 3 :**

#### Déroulement du concours

Sont acceptés les formats numériques (.jpeg ou .tiff), en couleur ou en noir et blanc. Le nombre est limité à 2 photos par personne. Chaque photo doit être accompagnée d'un titre original et d'un commentaire (une phrase maximum). Votre nom, le titre et le commentaire seront affichés lors de l'exposition. Si vous désirez nous les envoyer par e-mail, merci d'utiliser les sites d'envoi de gros fichiers (tels que wetransfer, dropbox ...) à l'adresse suivante : lucile@kwata.net.

#### Format :

Les photographies seront au format TIFF ou JPEG. La plus haute définition de l'image vous est demandée (meilleure rendu pour l'impression) avec une qualité minimum de 300dpi.

#### L'image :

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : luminosité/contraste.

L'auteur garantit que ses photographies sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage de moins de 20 % est autorisé. En cas de doute, le fichier RAW pourra vous être demandé.

### **Article 4 :**

#### Le jury & les prix

Le jury est composé de 5 personnes. Les décisions du jury seront sans appel. Pour sélectionner une photo, le jury prendra en compte les caractères insolites, techniques, esthétiques. Le premier prix est une place pour la photo sélectionnée dans l'exposition « tortue » de Kwata, un aller-retour à l'Île du Grand-Connétable et trois livres sur les tortues

marines (tortue luth, tortue olivâtre et tortue verte), le deuxième prix est une place pour la photo sélectionnée dans l'exposition « tortue » de Kwata et un aller-retour à l'île du Grand-Connétable, le troisième prix est une place pour la photo sélectionnée dans l'exposition « tortue » de Kwata et la participation à un inventaire de lamantins ou de tortues marines, enfin les prix allant de quatre à dix sont une pochette cadeau contenant des brochures et des petits livrets sur l'île du Grand-Connétable.

**Article 5 :**

L'exposition

L'association Kwata prendra à sa charge les agrandissements des clichés sélectionnés, ainsi que leur encadrement, avant de les présenter au public. Le tirage papier restera la propriété de l'association Kwata. Il pourra être exposé dans le cadre global de l'exposition.

**Article 6 :**

Le retour

Les photos de tous les candidats, hors gagnants, seront détruites par nos soins après le concours.

**Article 7 :**

Clôture du concours

La date limite d'envoi des clichés est fixée au lundi 13 juin 2016 à 12h.

**Article 8 :**

Utilisation de l'exposition

L'exposition sera présentée au Grand Hotel Montabo. Elle sera ensuite archivée par Kwata. Kwata se réserve le droit de prêter ou de réexposer l'exposition pour valoriser le patrimoine naturel et promouvoir sa préservation.

**Article 9 :**

Utilisation des clichés

Les participants au concours autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire une ou plusieurs photographies sélectionnées dans l'exposition pour les nécessités de promotion du concours photo (média, presse, affiche ...) et ce, uniquement à but non lucratif. Le nom de l'auteur y figurera obligatoirement. L'association Kwata s'engage à ce que les photographies présentées ne soient pas utilisées dans un cadre autre que celui mentionné dans le règlement.

**Article 11 :**

Renseignements sur les clichés et leurs auteurs

En cas de proposition d'achat de photographies exposées, ou de demande de renseignements sur les auteurs, l'association Kwata s'engage à fournir gracieusement aux demandeurs potentiels les coordonnées des photographes concernés avec leur accord

préalable. L'association Kwata ne pourra pas vendre directement les tirages constituant l'exposition à d'éventuels acheteurs.

**Article 12 :**

Respect de la propriété intellectuelle

Kwata s'engage à ce que les photographies soient toujours légendées.

**Article 13 :**

Acceptation du règlement

La participation au concours photo vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.